



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 02/2022**

Vevey, le 24 janvier 2022

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 3 février 2022**

**Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen – VL, soutenue par le Centre – Les Verts Libéraux, intitulée « Des chalands sans places et des places sans marchands ».**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

L'interpellation du groupe Vevey Libre, soutenue par le Centre – Les Verts Libéraux, intitulée « Des chalands sans places et des places sans marchands » a été déposée à la séance du Conseil communal du 11 novembre 2021. La Municipalité, avec la collaboration de l'Association Sécurité Riviera (ASR), respectivement Police Riviera, est en mesure d'apporter les réponses suivantes.

En préambule :

La modification de la zone de stationnement de la Grande Place - intervenue juste après la Fête des Vignerons - est issue d'un projet urbanistique commandé par la Ville de Vevey ; ceci dans un premier temps et avant le futur réaménagement de la Grande Place. La situation actuelle résulte d'un projet hybride qui sépare – par une ligne bleue – une zone piétonne avec une zone réservée pour les marchés du mardi et samedi. L'autre partie est consacrée aux stationnements des visiteurs de la Ville.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2020, le préavis 36/2019 « Réaménagement de la Place du Marché : demande de crédit pour financer les études du projet lauréat, "D'Amour et d'Eau fraîche" » a été amendé retranchant ainsi un montant de Fr. 190'300.– destiné à des aménagements provisoires de la zone piétonne actuelle dans l'attente du démarrage des travaux de réaménagement.

**Question 1 : Pourquoi les places de parcs situées sur l'espace réservées aux marchands ne sont-elles pas rendues à nouveau accessibles aux visiteurs si elles ne sont pas utilisées par lesdits marchands ce jour-là ? La municipalité compte-t-elle intervenir auprès d'ASR afin de faire changer cette pratique ? Si oui, dans quel délai ?**

La partie Est (zone piétonne et marché) est sujette à une occupation fluctuante entre le mardi, le samedi, la saison hivernale ou estivale, mais également en fonction de la météo puisque le nombre de stands du marché peut varier significativement. Les Assistants de sécurité publique (Police de proximité) opèrent déjà, à chaque marché, une restitution des places non utilisées aux automobilistes dès que les marchands sont installés. Nous pouvons encore préciser que la

signalisation est parfaitement conforme aux exigences légales et qu'elle a fait l'objet de différentes séances tenues avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que les Services du canton. Le dispositif actuellement en place a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels (FAO).

**Question 2 : La Municipalité est-elle intervenue auprès de Sécurité Riviera pour faire respecter l'usage correct des zones piétonnes ? Sinon, pour quelles raisons ? Si oui, et au vu du résultat peu probant, quelles conclusions en tire-t-elle ?**

Oui, la Municipalité est intervenue auprès d'ASR qui a notamment mis en place depuis fin septembre 2021 des mesures supplémentaires de contrôle. Les policiers et les assistant-es de sécurité publique contrôlent quotidiennement le stationnement sur la Grande Place, y compris dorénavant les dimanches, s'agissant principalement de l'espace piéton situé sous la Grenette. En parallèle, depuis mi-octobre 2021, des mesures de renforcement de la signalisation ont été apportées.

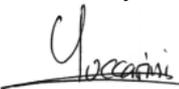
Toutefois, la Municipalité est consciente que ces mesures de contrôles et de signalisations ne sont pas suffisantes pour régler ce problème et qu'elle doit être proactive afin d'encourager les automobilistes à se rendre dans les parkings en ouvrage, dans ce cas le parking Vieille-Ville (anciennement Panorama) qui se trouve à 360 mètres de la Place du Marché.

Pour ce faire, la Municipalité souhaite mettre en œuvre des mesures d'harmonisation des tarifs ainsi que la suppression de la gratuité le dimanche au Sud des voies de chemin de fer. Cette stratégie fait l'objet de discussions avec les communes de La Tour-de-Peilz et de Montreux, en collaboration avec l'ASR, dans une optique d'harmonisation à l'échelle régionale. Le service de l'urbanisme et de la mobilité a également déjà consulté la Société industrielle et commerciale (SIC), l'Association des commerçants de Vevey (ACV) ainsi que Montreux-Vevey Tourisme (MVT) qui donnent un préavis favorable aux mesures proposées.

D'autres services de la ville travaillent également pour proposer à la Municipalité d'autres mesures d'accompagnement visant à une meilleure visibilité de la zone piétonne avec une intervention sur le sol et l'organisation d'animations, comme le projet à la rue Jean-Jacques Rousseau par exemple. La Municipalité reviendra bien entendu vers le Conseil communal dès que des mesures concrètes pourront être mises en place.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 24 janvier 2022

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipaux·les délégué·es : Mme Alexandra Melchior, M. Antoine Dormond

Annexe : Interpellation

## Interpellation intitulée « Des chalands sans places et de places sans marchands »

S'il est un rituel contrariant à observer, c'est bien celui du carrousel des voitures tournant entre les places de stationnement de la place du marché le samedi matin, en particulier entre 10h et 13h, cherchant désespérément une place de parc.

A ces visiteurs, on ne cesse de répéter qu'il y a des parkings déjà existants. Or le samedi, jour de fin de semaine et synonyme de grande fréquentation, ces parkings comme la place du Marché sont particulièrement sollicités. Soyons clair : on ne va pas se plaindre si les gens aiment venir à Vevey.

S'il peut être contrariant de ne pas trouver de place du fait qu'il n'y en a plus, c'est clairement incompréhensible quand on constate qu'il en reste encore mais que leur accès est interdit pour des raisons qui le sont tout autant. Quel paradoxe d'avoir des chalands sans places et des places sans marchands !

C'est un constat récurrent de voir l'espace de stationnement du bas de la place, réservé au marché, ne pas être libéré et rendu au stationnement dès le moment où le marché ne l'utilise pas. La mesure semble pourtant aisée à appliquer une fois le marché définitivement installé, soit dès 9 ou 10h du matin. Elle aurait le mérite de répondre à la demande de places et de compenser une partie du manque à gagner des horodateurs plutôt que confronter nos hôtes à une pratique aussi absurde.

### Infractions répétées sans sanction

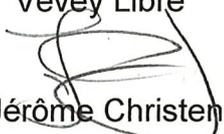
Toujours à propos de la place du Marché, nous constatons des abus constants sur la partie piétonne de la place du Marché qui est régulièrement utilisé comme zone de parcage en toute irrégularité principalement le dimanche et certains soirs de semaine. D'autres automobilistes utilisent à toute heure de la journée et de la nuit cette espace comme zone de transit malgré la signalisation d'interdiction (panneaux, barrière vauban et lignes blanches). Le même type d'abus est constaté dans d'autres secteurs piétons comme la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue de l'Hôtel de Ville. Force est de constater que Police Riviera agit largement insuffisamment pour combattre ces infractions grossières et régulières.

Nous posons donc les questions suivantes :

1. Pourquoi les places de parcs situées sur l'espace réservées aux marchands ne sont-elles pas rendues à nouveau accessibles aux visiteurs si elles ne sont pas utilisées par lesdits marchands ce jour-là ? La municipalité compte-t-elle intervenir auprès d'ASR afin de faire changer cette pratique ? Si oui, dans quel délai ?
2. La Municipalité est-elle intervenue auprès de Sécurité Riviera pour faire respecter l'usage correct des zones piétonnes ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, et au vu du résultat peu probant, quelles conclusions en tire-t-elle ?

Au nom du groupe

Vevey Libre

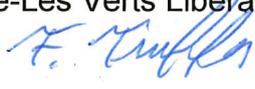
  
Jérôme Christen

Vice-président

26.10.21

Au nom du groupe

Le Centre-Les Verts Libéraux

  
Fabien Truffer

Co-président